

**Département
Des ARDENNES**

**ARRONDISSEMENT
de
CHARLEVILLE-
MÉZIÈRES**

**Conseillers de la
Communauté en exercice :
43
EFFECTIF LEGAL : 44**

**Certifié affiché à la
porte de la Maison de
la Communauté
Le 02 juin 2022
Convocation faite
Le 19 mai 2022**

**ARRÊTÉ n° 2019-643 de Monsieur le PRÉFET
des ARDENNES du 08.10.2019**

EXTRAIT
**du registre des délibérations du Conseil de
Communauté Ardenne rives de Meuse**

Séance du 25 mai 2022

L'an deux mil vingt-deux, et le mercredi vingt-cinq mai à dix-huit heures, les membres du Conseil de Communauté Ardenne rives de Meuse, régulièrement convoqués, se sont réunis, au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des Fêtes de VIREUX-WALLERAND, en session ordinaire de 2022, sous la présidence de Monsieur Bernard DEKENS, Président de la Communauté de Communes.

Étaient présents : MM. Richard CHRISMENT, Hervé FRANCOTTE, M^{me} Valérie D'AMARIO (représentant M^{me} Virginie ROGISSART), MM. Richard DEBOWSKI, Pascal GILLAUD, Mathieu SONNET, M^{me} Liliane PASSEFORT, M. André ESCOBAR, M^{me} Magali CAPLET, M. Robert ITUCCI, M^{me} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Frédérique CHABOT, MM. Dominique HAMAIDE, Paul-Edouard LETISSIER, M^{me} Isabelle FABRE, MM. Eric VISCARDY, Jean-Claude JACQUEMART, Bernard DEFORGE, Jean-Claude GRAVIER, M^{mes} Dominique FLORES, Isabelle BODART, MM. Philippe RAVIDAT, Joël BOUCHER, M^{me} Brigitte DUMON, M. Jean GUION, M^{me} Evelyne LAHAYE, MM. Fabien BONFILS, Jean-Pol DEVRESSE, M^{mes} Sandrine GUMEZ, Angéline COURTOIS.

Absents excusés : MM. Fabien PRIGNON, Jean-Marie BARREDA (pouvoir à M. Jean-Claude JACQUEMART), M^{me} Virginie ROGISSART (représentée par M^{me} Valérie D'AMARIO), M. Eric GUERINY, M^{me} Jennifer PECHEUX (pouvoir à M. Robert ITUCCI), M. Gérard DELATTE (pouvoir à M. Robert ITUCCI), Sébastien PAULET (pouvoir M. Hervé FRANCOTTE), Daniel DURBECQ (pouvoir à M. Bernard DEKENS), Gérald GIULIANI (pouvoir à M. Jean GUION), Jacky DEVIN (pouvoir à M^{me} Brigitte DUMON), M^{me} Laëtitia COMPAGNON (pouvoir à M. Fabien BONFILS), M. Jean-Luc GRABOWSKI (pouvoir à M^{me} Angélique COURTOIS).

M. Jean-Pol DEVRESSE, en conformité avec l'article L.2121-15 du CGCT, a été désigné par le Conseil de Communauté pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

OBJET :

**2022-05-110 Marché de collecte des déchets ménagers et assimilés :
autorisation au Président de lancer la procédure**

Vu sa délibération n° 2018-06-126 du 27 juin 2018, décidant d'attribuer le marché de collecte n° 18 AS 01 07 à la société URBASER,

Considérant qu'en décembre 2018, la Communauté a signé les marchés de prestation de service pour la gestion des déchets ménagers et assimilés n° 18 AS 01 07, avec la société URBASER ENVIRONNEMENT, pour :

- Lot 1 : la collecte sélective et l'évacuation des déchets ménagers et assimilés collectés en porte à porte,
- Lot 2 : la fourniture de contenants et l'évacuation des déchets collectés en déchetterie,

Considérant la nécessité de relancer ce marché,

Considérant la nécessité de corréler le marché avec le PLPDMA approuvé par délibération n° 2022-05-110 du 25 mai 2022,

Entendu Mme Isabelle BODART, s'interroger sur les éléments de différence entre GIVET et les autres communes du territoire concernant la fréquence des collectes en centre-ville,

Entendu le Président lui répondre que cette différenciation a été instaurée à l'époque du transfert de la compétence,

Entendu M. Jean-Pol DEVRESSE indiquer qu'au vu du prix du marché, toutes les communes du territoire doivent faire un effort,

Entendu M. Pascal GILLAUD préciser que les mauvais chiffres en termes de tri peuvent s'expliquer, en partie, par le dépôt de certains belges de leurs sacs d'OM sur notre territoire, et qu'il faudrait trouver une solution pour éviter ces « dépôts sauvages »,

Entendu Mme Angélique WAUTOT, préciser que les deux passages dans le centre-ville de GIVET sont justifiés, et indiquer qu'un seul ramassage pénaliserait les commerçants du centre-ville de GIVET,

Entendu M. Fabien BONFILS remarquer que certains objectifs du PLPDMA sont sous-estimés au vu des résultats demandés, notamment en lien avec les nouveaux marchés,

Entendu M. Claude WALLENDORFF indiquer au Président qu'il votera contre le lot n°2, justifiant que la mesure sur l'apport payant par les professionnels des gravats en déchèterie sera presque impossible à appliquer et craindre qu'une partie de ces gravats soit déposée dans la nature,

Vu l'avis favorable, à l'unanimité, de la Commission Environnement réuni le 16 mai 2022,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstention : Mme Valérie D'AMARIO

contre : Mmes Angélique WAUTOT, Isabelle BODART

* **autorise** le Président à publier l'appel d'offres pour le marché de collecte des déchets ménagers et assimilés en porte à porte en retenant les scénarii suivantes :

Ordures ménagères :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine
- pour le centre-ville de Givet : une collecte par semaine
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine

Tri sélectif :

- pour l'ensemble des communes : une collecte par quinzaine
- pour les habitats collectifs : une collecte par semaine

Verre :

- pour l'ensemble des communes : une collecte toutes les trois semaines
- pour l'habitat collectif : une collecte par semaine

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré, à la majorité :

abstention : M. Dominique HAMAIDE, Robert ITUCCI (avec les pouvoirs de M^{me} Jennifer PECHEUX et de M. Gérard DELATTE), M^{me} Frédérique CHABOT, M. Fabien BONFILS (avec le pouvoir de M^{me} Laetitia COMPAGNON)

contre : M^{mes} Angélique WAUTOT, M. Claude WALLENDORFF, M^{me} Isabelle FABRE, M. Paul-Édouard LETISSIER

* **autorise** le Président à lancer Président à publier l'appel d'offres pour le marché de mise à disposition des bennes et l'évacuation des déchets collectés en déchetteries, selon les critères suivants :

- La mise à disposition des bennes destinées aux encombrants, au bois, aux déchets verts et aux cartons (1 benne par type de déchets sur Givet, Vireux-Molhain et Haybes). Sur la déchèterie de Revin, la prestation comprend la mise à disposition de 4 bennes de 30 m³ : 2 pour les encombrants, 1 pour les déchets verts et 1 pour le bois (la benne à carton appartient à la Communauté),
- L'enlèvement et le transport des bennes vers les différents sites de traitement :
 - Les encombrants sont dirigés vers le Centre d'Enfouissement d'Eteignières,
 - Les déchets verts sont dirigés vers la plate-forme de compostage d'Eteignières,
 - Les cartons sont dirigés vers le Centre de Tri de Charleville Mézières,
 - Le bois est dirigé vers la plate-forme de compostage de Chalandry-Elaine.

* **décide** de relancer l'appel d'offres relatif aux marchés des déchets inertes et du marché ferraille, dans les conditions fixées par le nouveau marché.

Pour extrait conforme
Le Président

Bernard DEKENS

